

Vendredi 21 juillet 2017

Entre Cordes Pincées

## Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour préparer l'avenir du pôle sud au sein de l'agglomération

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 en matière d'aménagement de l'espace et plus particulièrement pour l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Comment anticiper les évolutions dues aux migrations de populations ou à l'implantation d'entreprises ? Comment organiser le territoire avec une réflexion sur les quinze prochaines années ? Comment faire les bons choix d'aménagement et d'équipement ? Et comment préserver l'identité des communes et de l'agglomération ? C'est la démarche engagée autour du Plan Local d'Urbanisme

En novembre 2016, les élus de l'ex-Communauté de communes des pays de Lourdes ont souhaité lancer un projet d'aménagement du territoire et de son organisation. Au-delà de la volonté d'établir un PLU intercommunal sur l'ensemble de l'agglomération, Gérard Trémège, Président de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, a exprimé sa volonté de tenir les engagements pris avant 2017 pour le développement du territoire et l'amélioration du quotidien.

Ainsi, le PLUI concernant dix-huit communes du pôle Sud au sein de la CATLP est poursuivi. Il entre aujourd'hui dans sa phase de consultation, s'ouvrant aux habitants et forces vives du territoire.

Ce plan d'urbanisme aidera à fixer les grandes orientations des politiques publiques qui définiront le territoire de demain, autour de thématiques comme la démographie, le logement, le développement économique, les équipements publics, les infrastructures, le paysage, l'environnement... Il est donc d'une importance capitale.

Sont concernées les communes suivantes : Adé, Les Angles, Arcizac-ez-angles, Artigues, Barlest, Bartrès, Bourréac, Escoubes-Pouts, Jarret, Julos, Lézignan, Loubajac, Lourdes, Paréac, Peyrouse, Poueyferré, Saint-Pé-de-Bigorre et Sère-Lanso.

Habitants, entrepreneurs... Chacun pourra intervenir, donner son avis, suggérer, émettre des demandes :

- Grâce aux cahiers de concertation disponibles dans toutes les mairies du territoire
- Par courriel à [plui.paysdelourdes@agglo-tp.fr](mailto:plui.paysdelourdes@agglo-tp.fr)

**Siège :**

Zone tertiaire Pyrène Aéro Pôle  
Téléport 1  
Juillan

**Adresse postale :**

Zone tertiaire Pyrène Aéro Pôle  
Téléport 1  
CS 51331 65013 Tarbes cedex 9